

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 12 avril 2021.

CE-2021-383-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adhérer à la déclaration d'engagement : *Unis pour le climat*.

QUE le comité exécutif recommande aux élu·es et élus de la Ville de Terrebonne de s'engager à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de leurs décisions.

QU'ils démontrent dans leur milieu de travail et dans leur vie personnelle une volonté d'exemplarité.

QU'ils assument leurs responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, et amélioreront la qualité de vie des concitoyennes et concitoyens.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 12 avril 2021



GREFFIER

5.1

Direction responsable	Cabinet
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	12 avril 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	12 avril 2021
Objet	Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

Que les élus et élus de la Ville de Terrebonne s'engagent à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de leurs décisions. Qu'ils démontrent dans leur milieu de travail et dans leur vie personnelle une volonté exemplarité. Qu'ils assument leurs responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorons la qualité de vie des concitoyennes et concitoyens.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Signataire :



Signature numérique de Alain
Marcoux
Date : 2021.04.09 12:31:38
-04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Cabinet
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	12 avril 2021, en C.E extraordinaire
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	12 avril 2021
Objet	Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

CONTENU

Mise en contexte

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux. Avec eux, une augmentation d'événements météorologiques extrêmes altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés.

Les changements climatiques exigent des réponses locales. Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité. Des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population.

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique. Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société.

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée. Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens.

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives. Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

Historique des décisions

N/A

Description

La déclaration : Unis pour le climat rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Elle permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population. D'agir et de poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation à ces changements. De plus, elle lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique.

Justification

Le maire de la Ville de Terrebonne ainsi que les conseillers souhaite adhérer à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

La résolution va être envoyé

PIÈCES JOINTES

- Plateforme municipale pour le climat : Mouvement initié par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Nom : Dominique Robitaille
Poste : Adjointe du cabinet
Direction : Cabinet

Date : 8 Avril 2021

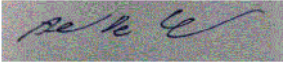
Endosseur :



Date : 08/04/2021

Nom : Cynthia Limoges
Poste : Attachée de presse
Direction : Cabinet

Approbateur :



08/04/2021

Date : _____

Nom : Alain De Choinière
Poste : Chef de cabinet
Direction : Cabinet

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 12 avril 2021.

CE-2021-384-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de demander au gouvernement du Québec ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qu'à la suite de la fermeture du centre d'enfouissement de la municipalité de Saint-Nicéphore, les régions actuellement desservies par ce centre soient prises en charge par une décharge de la Rive-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 12 avril 2021



GREFFIER

14.1

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	12 avril 2021
Objet	Fermeture du centre d'enfouissement de la municipalité de Saint-Nicéphore. (N.D. CE : 5866)

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qu'à la suite de la fermeture du centre d'enfouissement de la municipalité de Saint-Nicéphore, les régions actuellement desservies par ce centre soient prises en charge par une décharge de la Rive-Sud.

Signataire :



Signature numérique
de Alain Marcoux
Date : 2021.04.09
12:39:04 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	12 avril 2021
Objet	Fermeture du centre d'enfouissement de la municipalité de Saint-Nicéphore. (N.D. CE : 5866)

CONTENU

Mise en contexte

Le 31 mars 2021, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le gouvernement du Québec a évoqué la fermeture du centre d'enfouissement de Saint-Nicéphore. En d'autres termes, le Centre-du-Québec passera d'importateur à exportateur de déchets. Le site de Saint-Nicéphore reçoit des déchets du Centre-du-Québec, mais aussi de la Montérégie, de l'Estrie et de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Selon les informations obtenues, le site d'enfouissement « va probablement fermer en septembre », estime Québec.

Dressant le portrait de l'élimination des matières résiduelles dans le Centre-du-Québec, le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) a expliqué que la « capacité d'accueil » avait été revue à la baisse pour la région, passant de 667 000 à 237 000 tonnes. Cette diminution de 430 000 tonnes est entièrement attribuable à « la fermeture probable » du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore à la commission.

Historique des décisions

- **9 avril 2021,**
Dépôt d'un mémoire sur l'élimination des matières résiduelles dans le cadre de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les éléments fondamentaux qui sont présentés dans ce mémoire sont la notion de responsabilisation et d'autonomie régionale ainsi que la nécessité de proposer des solutions en matière de réduction à la source et de réemploi.

- **14 mai 2021, Dépôt à venir**

Dépôt d'un mémoire sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec.

Description

En vue d'éviter que les déchets de la Rive-Sud et du Centre-du-Québec soient disposés dans le site de Complexe Enviro Connexions (CEC), il est requis que la Ville de Terrebonne dépose une demande formelle auprès du gouvernement du Québec ainsi qu'à la CMM pour que les matières résiduelles des régions impactées soient gérées sur le territoire de la Rive-Sud de Montréal.

Justification

Le MELCC avait délivré l'automne dernier un certificat d'autorisation au propriétaire du site de Saint-Nicéphore, Waste Management, pour lui permettre de poursuivre ses activités, ce qui implique un agrandissement du site. Mais en février, la Cour supérieure du Québec a statué que la Ville de Drummondville n'avait pas l'obligation de réviser son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour permettre cet agrandissement.

Selon un communiqué à la Presse par la Ville de Drummondville, il n'y avait pas d'autre issue que de fermer le site au terme du certificat d'autorisation actuel.

Selon le directeur du Front commun québécois, Karel Ménard, le ministre peut toujours contourner la décision de la Cour supérieure.

Waste Management reconnaît se trouver « dans une impasse », mais espère toujours pouvoir réaliser l'agrandissement de son site de Saint-Nicéphore.

Selon M. Dussaut, directeur des affaires publiques au Québec pour Waste Management, la fermeture du site entraînerait une crise de gestion des matières résiduelles qui aurait un « effet domino » à la grandeur du Québec.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- Mémoire
- Recommandation au comité exécutif, 7 avril 2021

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.04.09

11:35:59 -04'00'

Date : _____

**Raphaël Beauséjour, Chef de division infrastructures
Direction du génie et de l'environnement**

Endosseur :



2021.04.09

11:36:15 -04'00'

Date : _____

**Raphaël Beauséjour, Chef de division infrastructures
Direction du génie et de l'environnement**

Approbateur :



2021.04.09

11:36:31 -04'00'

Date : _____

**Raphaël Beauséjour, directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement**

(N.D. CE : 5866)